

RAPPORT N° 04/5-15
au Conseil Municipal

OBJET

PROJET DE MUSEE MARITIME
ETUDE DE DEFINITION ET DE FAISABILITE

CONVENTION DE COFINANCEMENT AVEC LA DRAC

Dans le cadre de l'aménagement du front de mer, il est proposé, avec l'impulsion de la Marine Nationale, la construction d'un Musée Maritime.

Cet espace culturel et économique retraçant la vie maritime à la Réunion regrouperait :

- un musée d'histoire maritime centré sur « l'homme et la mer » ;
- un pôle de recherche scientifique et archéologique en liaison avec les services régionaux du patrimoine et des chercheurs associés ;
- un pôle culturel avec centre de colloques, de conférences et de lieux d'expositions ;
- un pôle commercial et de restauration.

Il est donc proposé de lancer une consultation afin de définir le bureau d'études.



Le plan de financement ci-après est proposé :

ETAT	40%	18 433,18 HT
COMMUNE	60%	27 649,77 HT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver :

- le plan de financement ci-dessus proposé ;
- d'autoriser le Député-Maire à passer les conventions et à solliciter les participations afférentes de l'Etat.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.


LE DEPUTE-

René-Paul VICTORIA

COMMUNE DE ST DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 04/5-15
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 12 novembre 2004**

OBJET

**PROJET DE MUSEE MARITIME
ETUDE DE DEFINITION ET DE FAISABILITE**

CONVENTION DE COFINANCEMENT AVEC LA DRAG

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 de Mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/5-15 du Député-Maire ;

Vu de la rapport de Madame Patricia SALIMINA, 10^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Affaires Culturelles / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(5 votes contre - dont 1 par procuration et 2 abstentions)**

ARTICLE 1

Approuve le plan de financement proposé, tel qu'il figure au texte du rapport.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à passer les Conventions et à solliciter de l'Etat les participations afférentes.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le, 19 NOV. 2004

LE DEPUTE



René-Paul VICTORIA

Projet du Musée maritime de La Réunion

Etude de faisabilité – Cadre général de l'opération

Un projet ambitieux de **création d'un espace culturel et économique retraçant la vie maritime de La Réunion** a été lancé sous l'impulsion de la municipalité de Saint-Denis et de la Marine Nationale visant à revaloriser le patrimoine maritime de l'île.

Dans le cadre du projet d'aménagement du front de mer (création d'un port et d'une plage sur le littoral à hauteur du « Barachois ») cet espace, naturellement implanté à Saint-Denis en raison de l'importance de la ville dans l'histoire maritime de La Réunion, pourrait voir le jour dans le secteur de la rue des Moulins et de la rue de la Boulangerie au bas de la rivière Saint-Denis.

Cet espace culturel et économique regrouperait ;

- un **musée d'histoire maritime** centré sur « l'homme et la mer »
- un **pôle de recherche scientifique et archéologique** en liaison avec les services régionaux du patrimoine et des chercheurs associés ;
- un **pôle culturel** avec centre de colloques et de conférences et des lieux d'expositions.
- un **pôle commercial** (boutiques) et de **restauration**.

I. L'identité du musée

• **une thématique ouverte**

Le musée présentera l'histoire et le **patrimoine maritime** de l'île de La Réunion.

Le parcours muséographique agencé en plusieurs salles pourrait se dérouler comme un voyage dans l'océan Indien selon une présentation chronologique du XVIIe au XXIe siècle :

- l'arrivée des premiers navigateurs dans l'océan Indien;

- le développement des routes des Indes ;
- l'histoire maritime de la Réunion du XVIII^e au XXI^e siècle retraçant la vie maritime dans ses différentes composantes, celles des cinq marines (guerre, commerce, pêche, plaisance et subaquatique).
- le développement maritime de l'océan Indien et ses projections contemporaines.

Il abordera, en particulier, les thèmes transversaux

Dans le cadre de la mise en place des routes maritimes du XVIII^e et XIX^e siècle, une attention particulière pourrait être accordée :

- aux comptoirs africains et indiens.
- A l'histoire des rivalités coloniales dans l'océan Indien et ses conséquences en terme d'aménagements côtiers notamment.
- Aux ports et marines de la Réunion¹ ; un développement particulier sera accordé aux ports historiques de Saint Denis, Saint Pierre et le Port.
- A l'urbanisme maritime des places commerciales de l'Île.
- A l'évolution des moyens de navigation² ; des comparaisons seront à établir sur le suivi des techniques de navigations et de leurs navires avec des pays limitrophes d l'océan Indien.
- Aux métiers de la mer³ ; savoir-faire anciens et nouveaux métiers les activités terrestres liées à la vie maritime (matériels embarqués et à terre).
- A l'activité maritime dans l'océan Indien.

¹ Saint-Denis de 1667 à 1738. Ouvrages portuaires, pont débarcadère. Saint-Denis de 1815 à 1912, vue de port de Guernéray. Urbanisme maritime, maquettes des ports et des bassins du Barachois en 1860. Les conflits maritimes à la Réunion : Sainte-Rose, Saint-Denis (1810) Saint-Louis, Saint-Paul, port corsaire, Saint-Pierre. La pointe des Galets port maritime du XX^e siècle de 1912 à nos jours. Les Terres Australes et Antarctiques Françaises (T.A.A.F.).

² sources documentaires des archives départementales et des messageries maritimes de Marseille, du musée de la Marine (la marine de guerre : plans, défense à terre, costumes, escadre de guerre, les missions), du musée de Lorient (la Compagnie des Indes). La marine à voile, la marine à vapeur, les différents types d'embarcations, arabes, européennes, africaines (boute de Zanzibar), indonésiennes, chinoises. (maquettes). Les activités de pêche côtière qui perpétuent une construction navale à Sainte-Marie et à Terre-Sainte (canot créole).

³ débarquement, réseaux à terre, batelage, voilerie, approvisionnement, élevage, salaison, commerce, réglementation.

- l'espace maritime nationaux et internationaux dans l'océan Indien au XXI^e siècle ; le rôle de leurs articulations juridiques et leur gestion.
- les fouilles sous-marines (épaves, objets, photographies) et la problématique de la restauration.

Tous ces thèmes seront présentés du point de vue historique.

- **une vocation régionale**

L'importance du projet et l'étendue du domaine couvert, le rôle particulier de la France dans la zone sud de l'océan Indien qui lui confère des responsabilités vis à vis de certains pays voisins, la nécessité d'entretenir des liens forts avec les cultures maritimes voisines, militent pour donner à ce musée une dimension régionale.

Le développement du musée est compatible d'un partenariat avec le musée national de la Marine, le musée de la Compagnie des Indes (Lorient) et les musées de la Réunion.

Il bénéficierait des échanges culturels avec des pays de la zone, Madagascar et Maurice.

- **un musée moderne résolument tourné vers le futur**

Le parcours muséographique s'attachera à créer une ambiance particulièrement dynamique avec une scénographie qui obéit aux critères les plus exigeants. Des activités culturelles variées devront y être développées avec des expositions permanentes évolutives et des expositions temporaires diversifiées destinées les unes au grand public, les autres à des spécialistes.

Il est indispensable de créer un établissement moderne, en prise directe avec l'actualité, faisant largement appel aux techniques audiovisuelles et informatiques les plus récentes, tourné vers la jeune génération tout en restant accessible à tous ses publics.

- **des publics diversifiés**

Le musée cherche à s'adresser à un très large public, « du rêveur au chercheur » et tout particulièrement aux jeunes. Les amoureux de la mer et des activités nautiques, les passionnés d'histoire maritime sont bien sûr les premiers intéressés, mais aussi attirer et fidéliser des publics plus diversifiés (étudiants, professeurs, archéologues, touristes...).

II. Mise en situation du projet dans le cadre local, régional et national

Le développement du musée sera assuré par la signature de conventions entre établissements publics, collectivités locales et autorités maritimes. Il doit être lié aux autres activités touristiques de l'île (billets communs avec d'autres activités touristiques, accords de partenariat avec les syndicats d'initiative.

Une intégration au réseau national des musées maritimes sous forme de travaux en commun (expositions, publications) et de partenariats est souhaitable.

III. Méthode de travail : un projet avec qui et pour qui ?

La municipalité de Saint-Denis, le conseil Régional, le conseil Général, la Marine Nationale et la DRAC de la Réunion participeront à des réunions de réflexion et de travail en y associant les compétences locales reconnues.

Le projet scientifique et culturel sera soumis à la direction des musées de France.

IV. Statut et cadre juridique

Garantie de la responsabilité partagée de l'Etat et des collectivités territoriales, bien adapté à la diversité de ses activités, le statut juridique « d'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) » au sens du décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 (relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales) semble le mieux convenir à ce futur espace culturel. Ce statut réserve un « droit d'initiative » aux collectivités territoriales et autorise

l'apport de subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi que toute autre personne morale publique ou privée quel que soit leur caractère.

V. Calendrier de principe

2004 - Cahier des charges et étude préliminaire de faisabilité et de définition(consultations)

2005 - Etude de programmation et projet scientifique et culturel

- Etude d'exploitation

2006 - Etude de maîtrise d'œuvre et appels d'offre

2007 - Début des travaux

2008 - Ouverture au public

VI. Contenu et buts

Ce musée sera un centre d'histoire mais aussi de culture scientifique technique. Les messages pédagogiques ou culturels devront être à la mesure de ce grand projet.

La rédaction du projet scientifique et culturel qui doit fixer au départ les grandes lignes de ce que l'on veut montrer, de ce que l'on veut dire et de la manière dont on veut le faire est indispensable. Quel est le musée qu'il faut construire ?

C'est un moment privilégié de rencontres et de réunions, où l'on échange des réflexions dans des domaines tant scientifiques que muséographiques. L'association du monde culturel et scientifique est indispensable dès le départ.

Le musée devra être à la fois évolutif et tourné vers les nouvelles technologies qui font désormais partie de l'environnement naturel de tout un chacun.

L'accueil du public devra être de **qualité** allant de la banque d'accueil au centre de mini-restauration et même aux boutiques. Une véritable salle de colloques et de conférence devra permettre une programmation variée avec des moyens audiovisuels modernes.

Ainsi le musée pourrait regrouper trois pôles principaux :

- **exposition** : le patrimoine maritime de l'île et son histoire maritime ;

- **animation** : espaces de rencontres (conférence, projections documentaires ...)
- **pédagogie et recherche** : avec l'agrément du ministère de la culture et de la communication, développer des outils pédagogiques dynamiques, approfondir la recherche historique et archéologique dont le recensement des épaves pour étude, le tirage de plans et la réalisation de reproductions (maquettes) ; créer un centre technologique et scientifique dans le domaine océanographique en partenariat avec l'université de La Réunion et les éventuels autres pôles de l'île.

VII. Financement

La recherche de partenaires financiers, et de subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements, sont confiées à la mairie de Saint-Denis.

VIII. Besoins fonciers

Les besoins fonciers recouvrent :

- Les **salles d'exposition** : une surface d'exposition permanente d'environ 600m² et une surface d'exposition temporaire de l'ordre de 200m².
- Les **réserves** pour le stockage des objets de collection non exposés : environ 250m².
- Différents **ateliers** pour l'entretien des collections : surface de 150 à 200m².
- Des locaux pour l'**administration du musée** ; un centre de documentation – salle de réunion (capacité de 20 personnes) : besoin de 150 à 200m².
- Une **salle de conférence** (en amphithéâtre) pour 100 à 150 places.
- Un **centre de mini-restauration**, des locaux pour l'accueil d'un **pôle de recherche**, les surfaces nécessaires aux **activités économiques connexes** (boutiques, ...), un **parc de stationnement** situé en espace mitoyen ou à proximité immédiate, au sein de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bas de la Rivière Saint-Denis.

IX. Situation du foncier en 2004

Les anciens locaux « Force 7 », **bâti d'intérêt architectural**, peuvent convenir à la fonction « exposition » du musée. Le potentiel foncier qui existe actuellement en prolongement de « Force 7 », le long de la rue des Moulins jusqu'à la berge de la rivière Saint-Denis, accueillerait le programme global accompagnant le musée maritime.

Ce programme global pourrait être mis en œuvre par tranches, ce qui permettrait de disposer du temps nécessaire pour maîtriser progressivement l'ensemble du foncier.

Le secteur concerné fait actuellement partie de la ZAC du Bas de la Rivière.

Le bureau d'étude CODRA conduit une étude globale d'aménagement de ce quartier.

La SODIAC a acquis, dans le cadre de la ZAC, les terrains de « Force 7 ».

Le projet est intégré au projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la ville de Saint-Denis et au ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager).

X. Partenariat envisagé :

- Municipalité de Saint-Denis ;
- Marine Nationale ;
- Conseil régional ;
- Conseil général ;
- Ministère de la culture et de la communication (D R A C Réunion) ;
- Direction Départementale de l'Équipement.

